

L'an deux mille vingt, le cinq mars à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sauflieu, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Laurence DUVIVIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MMES et MS, Danièle OLIVIER, Raymond DEMOLLIENS, Philippe LECLERC, Patrick SCHIMEL, Maryline VASSEUR, Nathalie RANSON, Sandra GERULUS, Pascale PICARD, Romain FRANÇOIS, Amaury VANDEPUTTE, Pierre MALINGUE formant la totalité des membres en exercice.

ETAIT ABSENT EXCUSÉ : Monsieur Emmanuel DENORME.

1) **NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Le conseil municipal procède conformément à l'article 212-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein de l'assemblée. Madame OLIVIER désignée accepte cette fonction.

2) **MISE A APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2020**

Le compte rendu est approuvé sans observation par 12 voix.

3) **COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

L'assemblée élit Madame Danièle OLIVIER, première adjointe, présidente de séance.

Après présentation de Madame la présidente, le Conseil municipal approuve, par 11 voix, le compte administratif 2019 de l'ordonnateur qui fait apparaître les résultats suivants :

- le résultat de l'exercice de la section de fonctionnement s'élève à 55 483.93 euros.
- le résultat de clôture de la section de fonctionnement s'élève à 162 900.43 euros.
- le résultat de l'exercice de la section d'investissement s'élève à - 2 955.98 euros.
- le résultat de clôture de la section d'investissement s'élève à - 35 841.74 euros.
- les restes à réaliser dépenses s'élèvent à 3 900 euros

Madame le Maire n'a pas pris part au vote.

4) **COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR**

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans les écritures ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019,

Statuant sur l'exécution du budget 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

Statuant sur les valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve par 12 voix le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

5) AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2019

Le conseil municipal, décide par 12 voix, de reporter l'excédent de fonctionnement 2019 d'un montant de 162 900.43 € en fonctionnement à l'article R 002 pour un montant de 123 158.69 € et d'affecter la somme de 39 741.74 €, nécessaire à la couverture du solde négatif d'exécution d'investissement au compte 1068 (recettes d'investissement).

6) CONVENTION RELATIVE AU FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS DE L'ETE 2020 A PASSER AVEC LES PEP80.

Madame le Maire présente le budget et la convention relative au fonctionnement de l'accueil de loisirs proposé par les PEP 80 pour les vacances d'été qui aura lieu du 06 au 31 juillet 2020. Le coût de la prestation s'élève à 30 500 euros sur une base de fréquentation de 40 enfants (hors participation des familles et de la caisse d'allocations familiales de la somme).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte le budget prévisionnel et autorise Madame le Maire à signer ladite convention.

7) QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire

Un courrier de Mesdames Agnès DUPONT, Elisabeth BAILLEUL et Aline VANDEPUTTE à l'attention du conseil municipal est parvenu en Mairie ce jour. Celui-ci a pour objet la contestation de refus d'un certificat d'urbanisme pour un terrain situé rue des Seux faisant partie d'un ensemble de quatre parcelles.

Madame le Maire donne lecture de cette requête.

Après échanges, étant donné qu'un recours a été déposé auprès du tribunal administratif, il faut désormais attendre le jugement. Le conseil municipal ne peut prendre aucune position sur ce sujet si ce n'est que de décider une modification du PLU en vigueur.

Monsieur DEMOLLIENS

Une réunion du Syndicat de voirie du Sud-Amiénois s'est tenue le 2 mars. Les travaux réalisés sur 2019 n'ont pas été réceptionnés et le solde de la facture a été bloqué car plusieurs communes sont insatisfaites des prestations effectuées par l'entreprise. Une nouvelle intervention est prévue au printemps afin de remédier à ces malfaçons. Concernant Saint-Saulieu, une reprise sera faite autour de l'église.

L'ancien siège du SIVOM situé à BOVES a été repris par l'AGAF80.

Monsieur Philippe LECLERC

Concernant le coronavirus, un affichage intense a été effectué dans les différents locaux scolaires et périscolaire et une commande de gel hydroalcoolique a été passée.

La troupe « Art tout chaud » a proposé un spectacle tout public mardi soir et ce matin pour l'école. Ces représentations étaient de grande qualité et fortement appréciées par les adultes et les enfants. Ce spectacle sera présenté au prochain festival d'AVIGNON l'été prochain.

Monsieur Pierre MALINGUE

Les services techniques d'Amiens Métropole ont entrepris des travaux d'entretien sur les mares. Des arbres ont été coupés mais que devient le bois. Ne pourrait-il pas être donné au CCAS pour être offert aux personnes en difficulté. Madame le Maire précise, que ces équipements sont mis à la disposition d'Amiens Métropole et il n'est pas certain que la commune puisse en disposer.

Madame Nathalie RANSON

Au sujet de l'opération « Hauts de France propres », des volontaires se sont-ils fait connaître ? Madame le Maire lui répond qu'aucune personne, aucune association ne se sont manifestées.

Monsieur Amaury VANDEPUTTE

Le chemin situé derrière le cimetière se dégrade fortement une remise en état est à envisager.

Où en est le bornage du terrain rue de la Terrière que la commune doit acquérir. Madame le Maire lui précise qu'elle doit prendre contact avec le géomètre qui a effectué le bornage pour l'ensemble des parcelles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21h 20.

Danièle OLIVIER

Raymond DEMOLLIENS

Philippe LECLERC

Patrick SCHIMEL

Maryline VASSEUR

Emmanuel DENORME

Amaury VANDEPUTTE

Nathalie RANSON

Sandra GERULUS

Pierre MALINGUE

Romain FRANÇOIS

Pascale PICARD

Le Maire
Laurence DUVIVIER